

29 mai 2013 -13:47

## L'impact social de la crise relativement limité en Belgique

Un mieux pour les personnes âgées, mais une détérioration de la situation des enfants et des familles où ils grandissent ; c'est ce qui se démarque à l'observation de l'impact de la crise économique et financière sur la situation sociale en Belgique. Il est resté relativement limité, mais des évolutions divergentes pour différents groupes de population sont pointées.

Ces éléments ressortent d'une analyse du Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Une stratégie qui met en avant plusieurs objectifs en vue d'améliorer l'emploi, la productivité et la cohésion sociale en Europe d'ici 2020. Dans ce cadre, chaque État membre est tenu de faire rapport annuellement sur la situation dans le pays. Le SPF Sécurité sociale se charge du rapportage pour la Belgique en ce qui concerne les objectifs qui ont trait aux affaires sociales.

L'analyse repose en grande partie sur des indicateurs sociaux européens, complétés par un certain nombre de données nationales. Les indicateurs sociaux se fondent principalement sur des données issues d'enquêtes menées auprès de la population.

## Le risque de pauvreté et d'exclusion sociale reste stable

Sur base d'une enquête auprès de la population (selon le système européen de mesure EU-SILC) le nombre de personnes en Belgique faisant face à un 'risque de pauvreté et d'exclusion sociale' ne marque qu'une légère hausse, passant de 2.194.000 en 2008 à 2.271.000 en 2011. Cette hausse demeure en dessous de la marge d'erreur de l'enquête, ce qui signifie que sur l'entièreté de la population, l'évolution du risque de pauvreté et d'exclusion sociale peut être considéré comme stable.

Il est apparaît néanmoins évident que la Belgique, à l'instar de la plupart des autres États membres de l'UE, ne progresse pas sur la voie de la réalisation de l'objectif social Europe 2020. Selon cet objectif, nous devons amener le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale à 1.814.000 dans notre pays d'ici 2020. Le contexte budgétaire et économique actuel ne facilite pas l'atteinte de ces objectifs.

L'indicateur 'risque de pauvreté et d'exclusion sociale' se compose en pratique de 3 indicateurs:

- Risque de pauvreté: c'est le nombre de personnes chez qui le revenu familial est inférieur 60% du revenu médian. Chez un isolé, par exemple, ce montant s'élève à 1.000 euros par mois. Pour un ménage de 2 adultes et deux enfants, il s'agit de 2.101 euros par mois.
- Intensité de travail: il s'agit du rapport entre le nombre de mois par année où les personnes au sein d'un ménage peuvent théoriquement travailler et le nombre de mois où elles ont effectivement travaillé.
- Privation matérielle: c'est le nombre de personnes vivant dans un ménage où l'argent est insuffisant pour couvrir les besoins fondamentaux (tel que: chaque jour un repas avec de la viande/du poisson, une maison suffisamment chauffée, une télévision, une machine à lessiver, un téléphone, une voiture, un semaine de vacances par année), un ménage où il y a des retards dans le paiement des factures ou un ménage qui n'est pas en mesure de faire une dépense inattendue d'environ 1.000 euros.

## Des évolutions contradictoires pour des groupes de population spécifiques

Si le risque de pauvreté est resté stable, un certain nombre d'évolutions sont cependant perceptibles lorsque nous examinons des groupes de populations spécifiques :

- Le risque de pauvreté chez les personnes âgées a régressé, de 23% en 2007 à 19% en 2010. Leur situation s'améliore, bien que nos résultats soient toujours inférieurs au reste de l'Europe (le risque de pauvreté moyen chez les personnes âgées dans l'UE se monte à 16%). Le taux d'emploi des travailleurs âgés a connu une hausse constante (de 34,5% en 2008 à 39,5% en 2012), mais il reste relativement bas dans un contexte européen. La moyenne européenne se situe à 48,9%.
- La situation des enfants et des ménages où ils grandissent se détériore: le risque de pauvreté est passé de 16,9% en 2006 à 18,7% en 2010 (la moyenne de l'UE est de 20,6%). Le nombre d'enfants faisant partie d'un ménage où aucun adulte n'a un emploi rémunéré ('jobless households') augmente, passant de 8,9% en 2008 à 13,9% en 2010, tout comme le nombre d'enfants faisant partie d'un ménage confronté à de graves privations matérielles, qui passe de 7% à 8,2% de 2007 à 2011.
- Il est frappant d'observer que la hausse du nombre de personnes présentant un risque de pauvreté ou se trouvant en situation d'exclusion sociale se situe exclusivement chez les locataires. Cet élément indique potentiellement que certains groupes vulnérables sont confrontés à un impact naissant de la crise. La baisse du taux d'emploi chez les personnes ne possédant pas une nationalité de l'UE ou ayant un niveau de formation peu élevé va dans le même sens.
- Les catégories de population à très haut risque de pauvreté restent les personnes au sein de ménages sans emploi rémunéré, a fortiori lorsque le ménage comprend des enfants (75% en situation de risque de pauvreté), les parents isolés (38,5%) et les personnes hors UE (58%).

## 45% vit au-dessus du seuil de pauvreté grâce aux allocations

Les dépenses de protection sociale ont augmenté entre 2007 et 2009 (de 25,5% du produit intérieur brut en 2007 à 28,9% du PIB en 2009). Ce chiffre est toutefois passé à 28,4% du PIB en 2010. Nous suivons ainsi la tendance générale en Europe.

Le pourcentage de personnes qui peuvent vivre au-dessus du seuil de pauvreté grâce à une allocation reste stable sur toute la période de crise, à environ 45%. L'efficacité de la sécurité sociale et de l'assistance sociale n'a donc pas été affectée par la crise jusqu'à présent.

## Plus d'information

Vous pouvez consulter l'analyse sur le site web du SPF Sécurité sociale:

- [Analyse complète \(.pdf\) - uniquement disponible en anglais](#)
- [Synthèse \(.pdf\)](#)
- [Indicateurs d'inclusion sociale](#)

Pour les questions de contenu :

Rudi Van Dam | SPF Sécurité sociale | [rudi.vandam@minsoc.fed.be](mailto:rudi.vandam@minsoc.fed.be) | 0473 63 61 35

Responsable :

Tom Auwers | [tom.auwers@minsoc.fed.be](mailto:tom.auwers@minsoc.fed.be)

Contact général pour la presse :

Barbara De Clippel | SPF Sécurité sociale | [press@minsoc.fed.be](mailto:press@minsoc.fed.be) | 0473 13 13 29

Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale  
Centre Administratif Botanique - Finance Tower  
Boulevard du Jardin botanique 50/100  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://www.socialsecurity.belgium.be>

Evelien De Vos  
+32 473 13 13 29  
[press@minsoc.fed.be](mailto:press@minsoc.fed.be)